



Fiche 5 CPE : l'autonomie dans le travail

lundi 9 juin 2025, par [CGT educ'action](#)

Les CPE ne sont pas indépendant·es, conformément au statut de fonctionnaire et au lien de subordination aux chef·fes d'établissement. Toutefois, fonctionnaires de catégorie A, assimilé·es à des cadres de la Fonction publique d'État, **les CPE ont un statut qui leur permet d'avoir une grande autonomie dans l'exercice de leur métier. Cette liberté professionnelle n'est néanmoins pas acquise dès l'entrée dans le métier.** Elle se conquiert, se façonne, évolue et se garde face à de grandes contraintes, pressions et changements, tant institutionnelles que hiérarchiques. Elle nécessite de savoir dire non, savoir s'imposer, face aux différentes pressions.

Pour + de précisions, cliquez sur la vignette ci-dessous :

CPE : L'AUTONOMIE DANS LE TRAVAIL

FICHE PRATIQUE DU CPE N°5 — POUR DÉCONSTRUIRE LES MYTHES !

LA CGT EDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les CPE ne sont pas indépendant·es, conformément au statut de fonctionnaire et au lien de subordination aux chef·fes d'établissement. Toutefois, fonctionnaires de catégorie A, assimilé·es à des cadres de la Fonction publique d'État, les CPE ont un statut qui leur permet d'avoir une grande autonomie dans l'exercice de leur métier. Cette liberté professionnelle n'est néanmoins pas acquise dès l'entrée dans le métier. Elle se conquiert, se façonne, évolue et se garde face à de grandes contraintes, pressions et changements, tant institutionnelles que hiérarchiques. Elle nécessite de savoir dire non, savoir s'imposer, face aux différentes pressions.

COLLECTER LES INFORMATIONS :

CONNAITRE SA DIRECTION :

Placés sous l'autorité des chef·fes, il est utile, dès la prise de poste dans un nouvel établissement, ou lorsqu'un des personnels de direction change, de vérifier les attentes et le mode de fonctionnement. Cela permet d'avoir une vision précise des stratégies à adapter durant l'année scolaire, car elles vont valider nos prises de décisions futures (ex : notre rôle, le planning des AED, les protocoles Vie Scolaire — absences / retards, etc.).

Afin d'avoir des données objectives les plus précises possibles, il faut demander un récapitulatif de documents, souvent chiffrés (ex : Projet d'établissement, bilans Vie Scolaire, etc.) afin d'analyser au mieux les « carences » de l'établissement, mais aussi ce qui fonctionne déjà bien et comment.

Textes de référence
[Circulaire n° 2003-530 du 10 août 2003 relative aux missions des CPE](#)

CONNAITRE SES COLLÈGUES :

L'autonomie dans le travail passe par la coopération. Il faut donc se renseigner auprès des anciens collègues CPE, AED, secrétaires, enseignants, infirmières, assistants sociaux, PsyEM, AESH, ATEF, etc. afin d'affiner au maximum son analyse et adopter les meilleures stratégies de travail (ex : ne pas hésiter à aller à la rencontre des collègues — dans leur bureau, essayer de changer le rôle des profs/en se joignant des personnels — causers pour toutes, etc.).

RETOUR DU CPE AUTONNAIRE ?

Selon l'avis du Conseil Supérieur des programmes du 30 janvier 2014, « il conviendrait de montrer les missions des CPE sur le respect du règlement intérieur par les élèves et leurs parents, et le soutien vigile et l'austérité des enseignements en cas de difficulté avec un élève ».

Or, l'épanouissement des élèves est contradictoire avec le retour en force d'une discipline autoritaire. Non seulement les CPE et les AED jouent déjà ce rôle visant au respect des règles (et au respect tout court), mais leur rôle dans l'accompagnement éducatif est bien réel : comprendre les règles, devenir des citoyens en à part entière, construire des lieux de confiance permettent aux élèves de s'épanouir à l'école. C'est une réponse beaucoup plus efficace pour le « climat scolaire » qu'une politique visant à réduire les CPE à une fonction « policière » !

« ÉPANOUISSMENT DES ÉLÈVES »

Un des grands principes de notre circulaire de rentrée. Une injonction bien légitime et difficile à mettre en œuvre, mais qui nous donne des marges de manœuvre importantes dans nos actions.